

# REBÂTIR DES VIES 2020-2023

## CRITÈRES ÉTABLIS POUR L'OCTROI DES SUBVENTIONS

Date limite : Le 7 janvier 2020 à 23h59 HNP

Les subventions Rebâtir des vies sont rendues possibles grâce à la générosité des donateurs et donatrices au Fonds de prévention de la violence de la Fondation canadienne des femmes :

### Partenaires de financement principaux



Femmes et Égalité  
des genres Canada

Women and Gender  
Equality Canada

Canada



WINNERS

HOMESENSE

### Fonds de prévention de la violence de la Fondation canadienne des femmes :

le Groupe Banque TD, la Banque Scotia, Assured Natural Distribution, le Fonds commémoratif Aimee Quitevis, le Fonds commémoratif Tony McNaughton, le Fonds commémoratif Paula Menendez et Julie Crocker, La Maison Simons, Le Body Shop, Kristin Blakely-Kozman, le Fonds WHO GIVES de Ruth Mandel, Margaret Newall, Tigre Géant

et de multiples autres sociétés partenaires, donateurs et donatrices individuel-le-s et fondations familiales privées à travers le pays.

## LES SUBVENTIONS REBÂTIR DES VIES 2020-2023

Pour qu'une demande soit admissible, elle doit être accompagnée d'une lettre d'intention remplie EN LIGNE ici :

Cliquez sur ce lien pour vous inscrire au portail de demande de subvention :

[https://www.grantrequest.com/SID\\_5647?SA=SNA&FID=35057](https://www.grantrequest.com/SID_5647?SA=SNA&FID=35057)

Cliquez sur ce lien pour accéder à votre compte et consulter l'état de votre demande : [https://www.GrantRequest.com/SID\\_5647?SA=AM](https://www.GrantRequest.com/SID_5647?SA=AM)

Nous demandons les renseignements suivants :

- ❖ **Renseignements relatifs à l'organisme**, dont le nom de l'organisme, le numéro d'organisme de bienfaisance ou le statut de [donataire reconnu](#), les coordonnées, la mission et le budget de fonctionnement annuel.
- ❖ **Renseignements relatifs au projet/programme**, dont le type de subvention que vous demandez, la région où aura lieu le projet, le nombre prévu de participantes, les communautés desservies et le montant total demandé à la Fondation canadienne des femmes.
- ❖ **Questions relatives à la proposition**, dont la description et le but du projet/programme, les activités, l'approche et les principaux partenariats.

Si votre lettre est retenue pour la deuxième phase de sélection, nous vous inviterons à soumettre une demande complète, y compris un budget détaillé, un aperçu du programme, des états financiers vérifiés, etc. Vous n'avez pas à soumettre ces documents pour l'instant.

Pour tout renseignement supplémentaire, veuillez communiquer avec nous :

Jacqueline Hall

Gestionnaire des programmes

[jhall@canadianwomen.org](mailto:jhall@canadianwomen.org) | 416-365-1444 or 1-866-293-4483 poste 231

Pour consulter les critères, les instructions relatives à la lettre d'intention, et la foire aux questions (FAQ) visitez <https://www.canadianwomen.org/subventions-rv2020/>

*These documents are also available in English* <https://www.canadianwomen.org/grants-rb2020/>

## À PROPOS DE LA FONDATION CANADIENNE DES FEMMES

La Fondation canadienne des femmes est un organisme phare du mouvement pour l'égalité des genres au Canada. À travers le financement, la recherche, la défense des intérêts et le partage des connaissances, la Fondation s'emploie à susciter un changement systémique afin de permettre l'inclusion de toutes les femmes. En appuyant des programmes communautaires, la Fondation renforce la capacité des femmes et des filles à pouvoir agir pour se sortir de la violence et de la pauvreté et renforcer leur estime de soi et leur leadership.

Fondée en 1991 pour répondre à un besoin criant en matière de philanthropie à l'intention des femmes, la Fondation canadienne des femmes est aujourd'hui l'une des plus importantes fondations du genre au monde. Avec l'aide de ses donateurs et donatrices, la Fondation a recueilli plus de 90 millions de dollars et subventionné plus de 1 900 programmes partout au pays. Les programmes de la Fondation s'attaquent aux causes fondamentales des problématiques qui touchent les femmes et les filles et aident ces dernières à surmonter les principaux obstacles auxquels elles sont confrontées.

La Fondation canadienne des femmes vise à être inclusive d'une grande diversité de personnes de tout genre et de toute orientation sexuelle. Nos efforts tendent avant tout à venir en aide aux personnes qui rencontrent un plus grand nombre d'obstacles et qui n'ont pas accès aux services adéquats. Cela comprend celles qui s'identifient comme femmes, filles, trans, genderqueer, non-binaires et 2SLGBTQI+.

### NOTRE APPROCHE EN MATIÈRE DE SUBVENTIONS

« Tant que nous n'aurons pas toutes réussi, aucune de nous n'aura réussi. »  
– Rosemary Brown, mère fondatrice, Fondation canadienne des femmes.

La Fondation canadienne des femmes priorise l'inclusion et tient compte des obstacles en matière d'accessibilité. En ce qui a trait à l'attribution de subventions, notre vision de l'égalité des genres pour toutes s'exprime par la priorité que nous accordons aux femmes, aux filles et aux personnes trans, bispirituelles et non binaires qui font face à des obstacles multiples.

Nous reconnaissons les historiques et effets continus de la colonisation, du racisme, de la violence et de l'exclusion. Conséquemment, la Fondation canadienne des femmes a choisi de centrer son travail sur ces communautés :

- ✓ Les femmes, filles et personnes trans, bispirituelles et non binaires issues des **Premières Nations et des communautés métisses et inuites**
- ✓ Les femmes, filles et personnes trans, bispirituelles et non binaires **noires**
- ✓ Les femmes, filles et personnes trans, bispirituelles et non binaires **en situation de handicap**
- ✓ Les personnes bispirituelles, lesbiennes, gaies, bisexuelles, trans, queer, en questionnement, intersexes, pansexuelles, androgènes et asexuelles (**2SLGBTQI+**)

## CE QUE NOUS FINANÇONS

- ✓ Les programmes pour les femmes, filles et personnes trans, bispirituelles et non binaires **qui font face à des obstacles multiples et reçoivent peu de services**, y compris les personnes issues des Premières Nations, les Métisses et les Inuites, les personnes noires et les personnes de couleur, les personnes vivant en milieu rural ou nordique, les personnes 2SLGBTQI+, les personnes à faible revenu, les personnes âgées, réfugiées, immigrantes ou sans statut, les personnes en situation de handicap et/ou sourdes, ainsi que les jeunes
- ✓ Les projets dans lesquels les **participantes sont des leaders**
- ✓ Les projets qui **tiennent compte des réalités des participantes**, par exemple en offrant un service de garde, du transport adapté et du soutien en défense de droits et intérêts
- ✓ Les projets ayant établi des **partenariats** avec d'autres organismes locaux de femmes ou organismes communautaires qui ont de l'expérience de travail auprès des femmes, des filles, des personnes trans, bispirituelles et non binaires
- ✓ Les organismes **populaires** à budget modeste
- ✓ Les projets dont les objectifs, la structure organisationnelle, le matériel, etc. comportent manifestement une **analyse de genre**
- ✓ Les projets où notre financement contribue à **mobiliser d'autres fonds**

## LA FONDATION CANADIENNE DES FEMMES NE finance PAS

- ✗ Les individus;
- ✗ Les agences gouvernementales fédérales, provinciales ou municipales et les commissions scolaires (elles peuvent être impliquées dans le projet, mais la subvention sera directement accordée à l'organisme communautaire);
- ✗ Les organismes à but lucratif;
- ✗ Les événements de financement;
- ✗ Les conférences;
- ✗ Les projets hors du Canada;
- ✗ Les projets qui ne sont pas exclusivement ou principalement axés sur les femmes, les filles et les personnes trans, bispirituelles et non binaires;
- ✗ Le financement de déficit ou d'urgence;
- ✗ Les films ou vidéos (à moins qu'ils ne s'inscrivent dans un projet plus vaste);
- ✗ Les dépenses en capital;
- ✗ La formation en autodéfense (si c'est l'unique composante du projet).

## ADMISSIBILITÉ AUX SUBVENTIONS

Les demandeurs doivent être des organismes sans but lucratif incorporés et doivent détenir un numéro valide d'organisme de bienfaisance de l'Agence du revenu du Canada ou être une bande des Premières Nations désignée donataire reconnue par l'Agence du revenu du Canada.

Si votre organisme ne détient pas de numéro de bienfaisance ou n'est pas donataire reconnu, nous pouvons accepter une demande présentée en partenariat avec un autre organisme de bienfaisance incorporé dont le mandat correspond au projet. Le conseil d'administration de l'autre organisme portera la responsabilité fiscale de la subvention et sera légalement responsable de veiller à ce que les fonds soient dépensés aux fins de bienfaisance prévues. Le conseil d'administration devra signer une lettre d'entente et travailler en partenariat avec l'organisme responsable de la mise en œuvre du projet.

## À PROPOS DES SUBVENTIONS REBÂTIR DES VIES

La Fondation canadienne des femmes croit que toutes les femmes devraient avoir droit à une vie exempte de violence. Depuis 1993, la Fondation finance des programmes visant à prévenir la violence et à rebâtir la vie de femmes et d'enfants dans toutes les provinces et tous les territoires. En se fondant sur le nombre considérable de demandes d'aide dont font l'objet les Subventions annuelles à la prévention de la violence, la Fondation lance le programme pilote de subventions de 3 ans Rebâtir des vies.

## FINANCEMENT DISPONIBLE

Environ **17** subventions, chacune pouvant aller jusqu'à **40 000\$ par an**, seront allouées.

Veillez prendre note que nous n'accepterons qu'**une** demande par organisme dans ce volet de financement. Les organismes peuvent déposer une demande de subvention pour **un** seul des deux volets suivants :

**1. Rebâtir des vies :**

Programmes, projets et initiatives qui appuient les femmes et les personnes bispirituelles, trans et non binaires, et leurs enfants, qui ont vécu la violence.

**2. Projets collaboratifs :**

Programmes, projets et initiatives de recherche, de politiques, de développement des compétences et de défense des intérêts venant appuyer les efforts pour susciter des changements systémiques à l'échelle locale, régionale ou nationale.

## CRITÈRES SPÉCIFIQUES AU PROGRAMME

Pour que votre demande relative aux subventions Rebâtir des vies soit considérée, votre programme, projet ou initiative doit respecter les critères suivants :

- ✓ Être un organisme au service des femmes ou de l'égalité des genres doté d'une solide expérience de travail auprès des survivant-e-s de la violence, comme un refuge, un centre d'aide aux survivant-e-s d'agression sexuelle ou un organisme fournissant une variété de services à la communauté et servant de lien avec celle-ci.
- ✓ Reconnaître les recoupements entre la violence et d'autres facteurs comme l'origine ethnique, la classe sociale, les identités sexuelle et de genre, les handicaps, le statut d'immigration, la langue et la situation géographique.
- ✓ Utiliser une approche positive fondée sur les avoirs et centrée sur les connaissances et le vécu des survivant-e-s.
- ✓ Adopter des approches visant à créer et à maintenir des lieux plus sûrs et plus ouverts dans le cadre des activités du programme et qui encouragent les participant-e-s à s'exprimer, et voir à la sécurité des participant-e-s et du personnel en dehors des lieux du programme.

## ACTIVITÉS DES BÉNÉFICIAIRES

En plus de recevoir du financement, les bénéficiaires des subventions contribueront au développement d'activités d'apprentissage et d'évaluation et y prendront part. En voici quelques exemples :

- ✓ Réunions des bénéficiaires
- ✓ Occasions d'apprentissage par les pairs
- ✓ Stratégie d'évaluation
- ✓ Activités de développement des compétences visant à accroître les connaissances et renforcer le domaine d'exercice
- ✓ Alliances et réseaux stratégiques

## CRITÈRES SPÉCIFIQUES AUX PROGRAMMES

### A. PROGRAMMES REBÂTIR DES VIES

**Jusqu'à 40 000 \$ par année pour une durée maximale de 3 ans**

Nous financerons des programmes qui appuient les femmes et les personnes bispirituelles, trans et non-binaires qui ont vécu la violence et leurs enfants, notamment par l'entremise de :

- ✓ services de consultation, services juridiques ou services de soutien aux personnes ayant vécu la violence, dont de la violence physique, sexuelle, émotionnelle ou verbale, financière ou spirituelle ou du harcèlement criminel;
- ✓ services d'hébergement offerts aux femmes qui ont vécu la violence et à leurs enfants;
- ✓ services aux survivant-e-s d'agression sexuelle et de harcèlement, y compris au travail et sur le campus;
- ✓ services aux enfants exposés à la violence ou aux personnes qui élèvent ceux-ci;
- ✓ projets utilisant d'autres approches pour aider les femmes ayant vécu la violence et leurs enfants à se rebâtir une vie à l'abri de la violence.

## B. PROJETS COLLABORATIFS

**Jusqu'à 40 000 \$ par année pour une durée maximale de 3 ans**

Nous financerons des programmes qui appuient les organismes dans leur capacité à servir les femmes et les personnes bispirituelles, trans et non-binaires et à éliminer les obstacles qui leur nuisent, notamment par les stratégies suivantes :

- ✓ le partage intersectoriel des ressources, le développement des compétences et l'accès à des possibilités de formation et la mobilisation des connaissances à l'échelle régionale, provinciale ou nationale;
- ✓ le travail en matière de politiques et de leadership pour contrer la violence fondée sur le genre comportant la participation active de femmes ayant vécu la violence;
- ✓ la défense des droits axée sur l'élimination des barrières systémiques que rencontrent les survivant-e-s de la violence;
- ✓ la sensibilisation et l'action contre la VFG recourant à la participation de personnes des Premières Nations, métisses et inuites, noires et 2SLGBTQI+ et de femmes, de filles et de personnes bispirituelles, trans et non-binaires vivant avec un handicap.

## CRITÈRES DE SÉLECTION

### RELATIVES AU PROGRAMME

- ✓ La pertinence de l'approche pour les participantes de la région concernée
- ✓ L'alignement du programme sur les critères énoncés et sur la vision et la mission générale de la Fondation canadienne des femmes
- ✓ L'inclusion d'une stratégie globale de sensibilisation et de recrutement visant à toucher d'éventuelles participantes dont l'accès aux programmes peut être entravé par différents obstacles
- ✓ Des programmes pour les personnes confrontées à des barrières multiples qui n'ont pas accès aux services adéquats, dont les peuples des Premières Nations, métis, et inuits, les personnes noires et de couleur, celles qui vivent en milieu rural ou dans le Nord, celles qui s'identifient comme 2SLGBTQI+, celles qui sont à faibles revenus, les personnes réfugiées, immigrantes ou sans statut et celles qui vivent avec un handicap ou qui sont malentendantes
- ✓ La capacité d'offrir, soit au sein de l'organisme, soit au moyen de ressources externes confirmées, un large éventail de mesure d'aide et de services afin de garantir que les participant-e-s soient en mesure d'accéder pleinement aux programmes et de les compléter, tels que : des services de garde, du transport, des fonds d'emprunt, du soutien psychologique, des services de défense des droits et du soutien en maintien à l'emploi
- ✓ Une analyse fondée sur le genre approfondie combinée à un engagement de faire des questions de genre un point central des objectifs d'apprentissage, qui se reflète dans tous les aspects du programme, du recrutement des participant-e-s à l'évaluation
- ✓ Des compétences et des habiletés claires à développer et des occasions pour les participant-e-s de les mettre en pratique

## RELATIVES À L'ORGANISME

- ✓ La philosophie de l'organisme et son expérience auprès de la collectivité concernée et dans la lutte contre la violence fondée sur le genre
- ✓ La capacité de l'organisme à réaliser le travail et à trouver les autres fonds nécessaires si la demande adressée à la Fondation canadienne des femmes ne sert qu'à couvrir une partie des coûts
- ✓ Une capacité avérée à appliquer une analyse différenciée selon le genre à la problématique ciblée et à offrir un programme fondé sur une approche féministe intersectionnelle
- ✓ L'ouverture de l'organisme à intégrer d'autres approches et une disposition à mettre de nouvelles idées à l'essai
- ✓ De l'expérience en matière de suivi et de documentation des apprentissages ainsi qu'une volonté de participer aux activités d'évaluation de portée nationale menées par la Fondation canadienne des femmes
- ✓ Les partenariats avec des organismes qui ont de l'expérience en matière de prestation de programmes de ce type

## RELATIVES À LA PROPOSITION

- ✓ La clarté et la viabilité des idées ainsi que l'évaluation réaliste des objectifs du programme et des éventuels défis et difficultés
- ✓ Les effets et répercussions durables, au-delà de la période de subvention
- ✓ Budget équilibré et clair

## PROCESSUS ET ÉCHÉANCIER

La date limite pour présenter une demande est le 7 janvier 2020 à 23h59 HNP.

Veillez prendre note que dans le cadre de cet appel de propositions, les demandes seront traitées en **deux étapes**. Les organismes intéressés sont invités à soumettre une Lettre d'intention au moyen du formulaire en ligne. Un certain nombre d'organismes sélectionnés seront ensuite invités à soumettre une proposition complète, incluant un plan de travail détaillé, un budget et des lettres de recommandation de partenaires. Tous les organismes demandeurs recevront un courriel leur indiquant s'ils sont admis ou non à la deuxième étape du processus 4 à 6 semaines après la date limite de présentation des lettres d'intention.

Un comité de sélection formé de bénévoles de partout au pays et ayant de l'expérience en matière de rebâtir des vies après la violence, de partenaires donateurs et de représentantes de la Fondation canadienne des femmes examinera les demandes. Le comité de sélection formulera des

recommandations à l'intention du conseil d'administration quant aux projets à subventionner. C'est le conseil d'administration qui donne l'approbation finale pour toutes les subventions.

## ÉCHÉANCIER

Le 7 janvier 2020	Date limite pour la présentation des lettres d'intention
Janvier - février 2020	Examen et sélection des lettres d'intention
Le 25 février 2020	Tous les organismes demandeurs sont avisés par courriel; les organismes retenus sont invités à soumettre une demande complète
Le 24 mars 2020	Présentation des demandes complètes pour les projets
Mars - juin 2020	Examen et sélection des demandes
Juillet 2020	Le comité de sélection se réunit pour examiner les demandes retenues et faire une sélection finale.
Août 2020	Le conseil d'administration approuve les demandes de subventions sélectionnées
Le 31 août 2020	<b>Les subventions sont accordées</b>
Le 31 août 2020	Les organismes sont avisés des décisions finales

## POUR OBTENIR DE L'AIDE

Pour toute question au sujet de votre demande, veuillez consulter les instructions pour les questions relatives aux types de programmes, au modèle de budget et à l'échéancier, ainsi que la section Foire aux questions sur notre site Internet <https://www.canadianwomen.org/subventions-rv2020/>.

*These documents are also available in English* <https://www.canadianwomen.org/grants-rb2020/>

Inscrivez-vous à un de nos webinaires

[Rebâtir des vies : Séance d'information \(en français\)](#) - Le jeudi 5 décembre à 11h00 HNE

[Rebuilding Lives Grants: What You Need to Know \(English\)](#) - Tuesday, December 3 at 1:00pm EST

[Rebuilding Lives Grants: What You Need to Know \(English\)](#) - Thursday, December 5 at 1:00pm EST

Pour toute autre question, veuillez communiquer avec nous par courriel ou téléphone :

Téléphone : (416) 365-1444

Télécopieur : (416) 365-1745

Sans frais : 1-866-293-4483

TTY: (416) 365-1732

**Jacqueline Hall (poste 231)**

Gestionnaire des programmes

[jhall@canadianwomen.org](mailto:jhall@canadianwomen.org)

**Rifka Khalilieh (poste 223)**

Administratrice du programme de subventions

[rkhalilieh@canadianwomen.org](mailto:rkhalilieh@canadianwomen.org)